

AVIS N° 310 - 2024 / BRVM / DG

LOTERIE NATIONALE DU BENIN

PREMIERE COTATION

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la première cotation de la **LOTERIE NATIONALE DU BENIN**, admise au compartiment principal du marché des actions de la BRVM, aura lieu le **vendredi 13 décembre 2024**.

La LOTERIE NATIONALE DU BENIN (LNB) est une société anonyme régie par les dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique. Son siège social est situé à Cotonou, République du Bénin.

La LNB a pour objet, la mobilisation de l'épargne nationale pour le financement des investissements à caractères social, culturel et sportif.

A ce titre, elle est chargée :

- De l'exploitation de toutes formes de jeux de hasard, d'argent et de paris consistant en une convention onéreuse, soumise à des règles strictement formalistes et par laquelle les parties s'assujettissent réciproquement à un risque qu'elles créent ;
- Du financement des projets d'investissement à caractère social, culturel ou sportif conformément à la décision du Conseil d'administration suivant le plan de développement économique et social du Bénin.

Elle peut, en République du Bénin et dans tous pays étrangers, mobiliser des financements appropriés pour la réalisation des activités entrant dans le champ de son objet social et veille à la sécurisation des ressources issues de leur exploitation. Elle peut, en outre, prendre des participations dans toutes entreprises similaires et plus généralement, réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société.

Le projet de cession d'une partie des actions composant le capital de la **LOTERIE NATIONALE DU BENIN** a été initié par l'Etat du Bénin, actionnaire unique de ladite société avec les objectifs suivants :

- Promouvoir l'actionnariat populaire et partant, diversifier ledit actionnariat ;
- Contribuer au développement du marché boursier sous-régional ;
- Mobiliser de la ressource, sans endettement pour l'Etat ;
- Garantir la transparence de l'opération de cession ;

h A x 8 ✓

- Améliorer la gouvernance de la LNB ;
- Accroître la notoriété de la LNB auprès du grand public.

En conséquence de ce qui précède, l'Etat du Bénin, a décidé par le décret N°2024 - 1018 du 17 juillet 2024, de réaliser, à travers une Offre Publique de Vente (OPV), la cession d'un maximum de neuf millions (9 000 000) d'actions sur le Marché Financier Régional de l'UMOA.

La diffusion des 9 000 000 actions LNB dans le public a eu lieu du 07 au 25 octobre 2024, au prix de 4 800 FCFA par action. La procédure d'introduction qui sera retenue pour la première journée de cotation est la procédure ordinaire.

Ainsi, le premier cours de négociation sera déterminé par la confrontation des ordres d'achat et de vente avec un cours de référence fixé à **4 800 FCFA**.

Le symbole adopté pour les transactions sur le titre est : **LNBB**.

La Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) EDC INVESTMENT CORPORATION (EIC) est responsable de l'introduction en bourse des actions **LNB**.

Les investisseurs qui désirent consulter la Note d'Information ou obtenir plus d'information sur la LOTERIE NATIONALE DU BENIN sont priés de communiquer avec la SGI EDC INVESTMENT CORPORATION, 01 BP 4107 Abidjan 01 Côte d'Ivoire, Tél : (225) 27 20 21 10 44, Fax : (225) 27 20 21 10 46.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son Siège, les Antennes Nationales de Bourse ou les différentes SGI installées dans les pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 28 novembre 2024

Pour le Directeur Général de la BRVM,
Le Directeur du Département des
Finances, de l'Administration et des
Ressources Humaines,
Chargé de l'Intérim


Maxime DESSOU

